

# **NON À L'IMPLANTATION ANARCHIQUE ET ABUSIVE DES ÉOLIENNES**

**PROTÉGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOS PAYSAGES !**



Les tours de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime), en co-visibilité directe avec des éoliennes. © VLC Environnement

Chers visiteurs,

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine, vous allez découvrir un lieu remarquable dont l'entretien et la restauration demandent de grands efforts.

Défendre le patrimoine, c'est entretenir et restaurer les maisons anciennes d'un village, les châteaux, les églises et les jardins. C'est aussi défendre nos paysages, la faune et la flore : un patrimoine qui concerne chaque Français.

La multiplication anarchique et abusive d'éoliennes menace l'environnement et les paysages, qui forment l'écrin de ce patrimoine.

Les éoliennes défigurent nos campagnes et en font baisser l'attractivité. Elles dissuadent les touristes et réduisent donc les ressources de nos territoires.

**Le gouvernement a décidé de multiplier le nombre d'éoliennes par 2,5 d'ici à 2028. Tous nos territoires sont ou seront menacés.**

Les derniers projets prévoient des éoliennes terrestres de 240 mètres, soit la hauteur d'un immeuble de plus de 60 étages. **Une dénaturation irrémédiable de nos paysages !**

**Soutenez les exigences des associations de défense du patrimoine et de l'environnement :**

1. La distance minimale entre une éolienne et une habitation doit être égale à 10 fois la hauteur de l'éolienne
2. Quand un monument historique est concerné dans un rayon de 10 km, l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France doit être recueilli
3. Toutes les subventions directes ou indirectes aux éoliennes doivent être supprimées

**Aidez-nous à préserver ces paysages qui sont la fierté de notre pays  
et de notre cadre de vie**